



MODIFICATION N°5 SELON PROCEDURE SIMPLIFIEE	
ELABORATION DU PLAN	21 JANVIE 2005
MODIFICATION N°1	26 JUIN 2009
MODIFICATION N°2	04 JUIN 2010
MODIFICATION N°3	19 AVRIL 2014
MODIFICATION N°4	19 AVRIL 2014
MODIFICATION N°5	15 OCTOBRE 2021

ZONAGE

APPROBATION

n° 3.1.2

Echelle 1/10000 (plan)
Echelle 1/2000 (detail)

MODIFICATION

légende

- Zones urbaines : U**
- UA** SECTEURS D'HABITAT ANCIEN (regroupant aussi des services et activités)
 - UC** SECTEURS DESTINES A L'HABITAT DE TYPE PETIT COLLECTIF, INTERMEDIAIRE, INDIVIDUEL, GROUPE OU JUMELE
 - UD** SECTEURS DESTINES A L'HABITAT INDIVIDUEL OU JUMELE
 - UE** SECTEURS DESTINES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES ET ARTISANALES
 - UK** SECTEURS DESTINES AUX LOGEMENTS, AUX EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE SERVICES ET A LA RENOVATION ET A L'EXTENSION LIMITEE DU BATI EXISTANT
 - UX** SECTEURS DESTINES AUX EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS PUBLICS
 - UX1** SECTEURS DESTINES AU CIMETIERE ET SES FUTURES EXTENSIONS

- Zones à urbaniser : AU**
- AUC** SECTEURS D'URBANISATION SOUS FORME D'OPERATIONS D'ENSEMBLE AVEC URBANISATION DE TYPE UC
 - AUD** SECTEURS D'URBANISATION SOUS FORME D'OPERATIONS D'ENSEMBLE AVEC URBANISATION DE TYPE UD
 - AU** PROJET D'AMENAGEMENT FUTUR (OUVERTURE DE LA ZONE PAR MODIFICATION DU P.L.U.)
 - AUk** SECTEUR DE ST-HUGON SOUMIS A DES CONDITIONS PARTICULIERES

- Zones agricoles : A**
- As** SECTEURS AGRICOLES SANS AUCUNE CONSTRUCTIBILITE

- Zones naturelles et forestières : N**
- Nu** SECTEURS OU L'AMENAGEMENT ET LE CHANGEMENT DE DESTINATION DE CONSTRUCTIONS EXISTANTS SONT AUTORISES SOUS CONDITIONS
 - Nuk** SECTEURS DE ST-HUGON SOUMIS A DES CONDITIONS PARTICULIERES
 - NL** SECTEURS DESTINES A L'AMENAGEMENT LIE AUX ACTIVITES TOURISTIQUES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

- ASSAINISSEMENT**
- SECTEURS INDICES "AS" : SECTEURS SOUMIS A DES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 - SECTEURS NON INDICES : ASSAINISSEMENT SEPARATIF OU UNITAIRE EN ATTENTE DU RESEAU SEPARATIF

- RISQUES**
- SECTEURS INDICES "Z" : SECTEURS SOUMIS A DES RISQUES NATURELS
 - SECTEURS INDICES "RM" : SECTEURS SOUMIS A DES RISQUES MINIERES

SE REFERER AU "P.L.U." DOCUMENT REGULENTAIRE DU P.L.U. POUR LE ZONAGE ET POUR LES PRESCRIPTIONS DE MISE EN OEUVRE

- EMBLEMES RESERVES
- ESPACES BOISES CLASSES
- CHALET D'ALPAGE
- EXPLOITATION AGRICOLE
- BATI REMARQUABLE A PRESERVER
- CONSTRUCTION NOUVELLE DEPUIS LA DERNIERE MISE A JOUR CADASTRALE (SYMBOLE ET POSITION INDICATIFS)

AVERTISSEMENT :
CE PLAN DE ZONAGE A ETE Etabli SUR LA BASE DE FONDS DE PLANS INFORMATISES, ISSUS D'UNE SCANNISATION ET D'UNE VECTORISATION DE PLANCHES CADASTRALES. DES DEFORMATIONS OU INCERTITUDES PEUVENT EXISTER



SUD DE LA COMMUNE
VOIR PARTIE CI-DESSUS